

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la police nationale*

*Direction des ressources et des compétences
de la police nationale*

Sous-direction de l'administration
des ressources humaines

Bureau des officiers de police

Arrêté du 10 novembre 2015 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de commandement de la police nationale

NOR : INTC1527406A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité modifiée;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment l'article 9;

Vu le décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'État;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale;

Vu le décret n° 2005-716 du 29 juin 2005 modifié portant statut particulier du corps de commandement de la police nationale;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} septembre 2006 instituant la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de commandement de la police nationale;

Vu le procès-verbal du 5 décembre 2014 relatif aux élections pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps de commandement de la police nationale;

Sur la proposition du préfet, directeur général de la police nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont désignés comme représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de commandement de la police nationale:

Représentants titulaires

Mme Michèle KIRRY, préfète, directrice des ressources et des compétences de la police nationale, présidente;

M. David CLAVIERE, directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police de Paris;

M. Xavier DELARUE, sous-directeur de l'administration des ressources humaines, direction des ressources et des compétences de la police nationale;

Mme Catherine FAURE, sous-directrice des ressources humaines et de la logistique à la direction centrale de la sécurité publique;

M. Jean-Michel COLOMBANI, sous-directeur des ressources, de l'évaluation et de la stratégie à la direction centrale de la police judiciaire;

Mme Françoise BILANCINI, sous-directrice du personnel et de la formation, adjointe au chef de service de l'administration générale à la direction générale de la sécurité intérieure;

M. Pascal FOUCHARD, sous-directeur des ressources humaines à la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité;

Mme Marie-Hélène JUSTO, sous-directrice des ressources à la direction centrale de la police aux frontières;

Mme Isabelle EPAILLARD, cheffe du bureau des officiers de police, sous-direction de l'administration des ressources humaines, direction des ressources et des compétences de la police nationale.

Représentants suppléants

M. Philippe LUTZ, adjoint à la directrice des ressources et des compétences de la police nationale;

M. Jérôme FOUCAUD, directeur adjoint des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police de Paris;

M. Luc CHALON, sous-directeur de la formation et du développement des compétences, direction des ressources et des compétences de la police nationale;

M. Joseph MERRIEN, adjoint à la sous-directrice des ressources humaines et de la logistique à la direction centrale de la sécurité publique;

Mme Joëlle CONTE, cheffe de la division nationale des ressources humaines et de la formation à la sous-direction de l'évaluation et de la stratégie à la direction centrale de la police judiciaire;

M. Pierre-Roger BRUGAT, chef de division du personnel à la sous-direction du personnel et de la formation, service de l'administration générale à la direction générale de la sécurité intérieure;

M. Nicolas DECLERCQ, chef de la division du personnel à la sous-direction de l'administration et des finances à la direction de la coopération internationale;

Mme Valérie MINNE, cheffe de la division des ressources humaines à la sous-direction des ressources à la direction centrale de la police aux frontières;

Mme Nadia SAIDIA-TERRAS, adjointe à la cheffe du bureau des officiers de police, sous-direction de l'administration des ressources humaines, direction des ressources et des compétences de la police nationale.

Article 2

Sont désignés comme représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de commandement de la police nationale:

Collège des commandants de police

Représentants titulaires

M. Jean-Marc BAILLEUL;

M. Christophe DUMONT;

M. Alain ROMANET.

Représentants suppléants

M. Laurent POURCEAU;

M. Laurent DIEDRICH;

M. Patrice RIBEIRO.

Collège des capitaines de police

Représentants titulaires

Mme Sabrina RIGOLLE;

M. Alain MOREL;

Mme Gaëlle JAMES.

Représentants suppléants

Mme Peggy ROTHS-ENTZ;

M. Daniel LAPAZ;
Mme Bérengère MAGUET.

Collège des lieutenants de police

Représentants titulaires

Mme Caroline CHANU;
Mme Sophie DA POZZO;
M. Yannick POILLET.

Représentants suppléants

M. Didier RENDU;
M. Laurent SAGHAAR;
Mme Ariane LAPACHERIE.

Article 3

Le présent arrêté remplace l'arrêté DRCPN/SDARH/OF/ NOR : INTC1520603A du 3 septembre 2015.

Article 4

La directrice des ressources et des compétences de la police nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté.
Fait à Paris, le 10 novembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*La préfète, directrice des ressources
et des compétences de la police nationale,*
M. KIRRY